

**DECISION N° 2023 – 756**

**OBJET : Contrat de mise à disposition de matériel au conservatoire à rayonnement communal Gabriel Fauré aux Lilas – Benq France SAS**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

**Vu** le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

**Vu** la délibération n°2021-09-28-3 du Conseil de territoire du 28 septembre 2021 (R.D. du 4 octobre 2021) portant délégation de compétence au Président pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels figure la conclusion de contrat de prêt et de louage de choses ;

**Vu** l'arrêté 2023-667 en date du 30 mars 2023 portant délégation de signature à Madame Séverine Rommé, directrice générale des services, à l'effet de signer tous les actes administratifs et documents relevant des compétences déléguées par le conseil de territoire au Président dans les domaines ci-dessus cités ;

**Vu** l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Etablissement public territorial Est Ensemble ;

**Vu** la compétence de plein droit des EPT en matière de construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt territorial ;

**Vu** la délibération CT2011\_12\_13\_27 du Conseil communautaire du 13 décembre qui dans son article 3 déclare d'intérêt communautaire les équipements culturels existants et en cours de réalisation, parmi lesquels figure le conservatoire à rayonnement communal de musique Gabriel Fauré aux Lilas;

**Vu** le contrat avec Benq France SAS pour le prêt d'un vidéoprojecteur au profit du conservatoire Gabriel Fauré du 5 au 31 octobre 2023 ;

**Considérant** l'intérêt d'Est Ensemble de favoriser les interventions artistiques sur le territoire ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** d'approuver le contrat de prêt d'un vidéoprojecteur à titre gracieux avec Benq France SAS – la Boursidière – RN 186 – 92350 Le Plessis Robinson, du 5 au 31 octobre 2023.

**Article 2 :** Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;  
Par ailleurs notification en est faite à Benq France SAS.

Fait à Romainville, le 26 octobre 2023

Signé électroniquement par   
ROMME  
Date de signature : 02/11/2023  
Qualité : Directrice Générale des Services